

OBJET : Démission d'un
membre du conseil
communal Laurent
DEWEER - acceptation.

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

Séance du 14 novembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Échevins ;

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F.,
DELPOMDOR D., MARICHAL M., VANWIJNSBERGHE B.,
MAHIEU A., HOSLET G., WALLEMACQ H.,
VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCQ I.,
IVANCO N., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique,

Attendu que Monsieur Laurent Deweer a remis sa démission de son mandat de conseiller communal et de son mandat d'échevin par courriel du 24 octobre 2023;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit, en son article L1122-9 que « *La démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification. La démission prend effet à la date où le conseil l'accepte et est notifiée par le directeur général à l'intéressé. [...] » ;*

Vu l'article L1121-2, alinéa 1^{er}, qui dispose que « *Les conseillers communaux sortants lors d'un renouvellement intégral et les démissionnaires restent en fonction jusqu'à ce que l'installation de leurs successeurs ait eu lieu. » ;*

ACCEPTE ... la démission de Monsieur Laurent Deweer de son mandat de conseiller communal.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN